

# COMMUNE DE SCHLIERBACH



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021

Date de convocation : 16 février 2021

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Marie CAPOZIO-RISSER, Annie DEVEY, Isabelle DRUNTZER, Alexandre DEL GROSSO, Claudia-Isabel DURIGHELLO, Daniel GUTHLIN, Evelyne KESSLER, Jean-Baptiste LANGLOIS, Claude LEHR, Gérard OTT, Carole SCHERRER, Robert SEEL, Paul TRZEBIATOWSKI.

Absents excusés : Néant

Pouvoir : Néant

Démission : Anne PALANIAK.

### ORDRE DU JOUR

1. Acquisition terrain rue de Dietwiller
2. Emplacement réservé n° 6 au PLU
3. Travaux d'investissements futurs
4. Informatique école primaire
5. Convention pour la viabilité hivernale de la Zone d'Activités
6. Pacte de gouvernance
7. Rapport des commissions
8. Divers

#### COMPTE RENDU DU 25 JANVIER 2021

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 janvier 2021.

#### POINT 01 : ACQUISITION TERRAIN RUE DE DIETWILLER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition de vente à la commune d'un terrain situé rue de Dietwiller d'une superficie de 2,85 ares appartenant à la famille ODDOLAY.

En effet, ce terrain d'une faible largeur est directement adossé à la voirie de la rue de Dietwiller et non exploitable. Il pourrait, par exemple, être utile à un élargissement de la voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour cette acquisition à l'euro

symbolique du terrain cadastré Section 32 Parcelle 35 d'une superficie de 2,85 ares.

Autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents relatifs à cette acquisition.

Décide de prendre en charge les frais notariés liés à cette acquisition.

## **POINT 02 : EMLACEMENT N° 6 au PLU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception par France Domaine de la valeur d'acquisition des 2 terrains d'une contenance de 24,4 ares. La valeur de ce bien est estimée à 85600 € soit 3508 € de l'are.

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur cette estimation et sur le maintien ou non de cet emplacement réservé au PLU. S'il devait être supprimé, il y aurait lieu de lancer une modification du PLU avec enquête publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, demande à Saint-Louis Agglomération de se prononcer sur l'utilité de l'ouvrage d'assainissement prévu à cet endroit. Dans un même temps, Monsieur le Maire recevra Monsieur ZINGER pour lui faire part de l'estimation de France Domaine.

Le Conseil Municipal pourra se prononcer en fonction des réponses des uns et des autres.

## **POINT 03 : TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS FUTURS**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal il avait été débattu sur les choix d'orientations d'investissements futurs. Un vote a eu lieu permettant d'établir une liste qui donne le résultat suivant :

	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>Total</b>
Sécurité du village RD 201 (NORD / SUD)	3	1	2	1	1	<b>28</b>
Caveau du presbytère	4	1	1			<b>27</b>
Sécurité du village RD 6 bis (OUEST / EST)	2	3	1	1		<b>27</b>
Périscolaire en extension		2	2	1	2	<b>18</b>
Plantations arbres le long de la RD		1	1	1	1	<b>10</b>
Réhabilitation plateau sportif		1	1		1	<b>8</b>
Réduction de la consommation d'énergie, réflexion sur les modes de déplacement		1			2	<b>6</b>
Réfection rue des Violettes et prolongement				2		<b>4</b>
Sécurité dans les rues (Lys, Kaegy)			1			<b>3</b>

Skate Park	1	1	<b>3</b>
Crèche associative à Schlierbach	1		<b>2</b>
Presbytère complet		1	<b>1</b>

#### **POINT 04 : INFORMATIQUE ECOLE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire informe que le gouvernement a mis en place un nouvel appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires visant à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

Il est donc proposé d'équiper les 3 classes de l'école élémentaire avec 1 vidéoprojecteur, un ordinateur portable relié à ce vidéoprojecteur ainsi que 12 tablettes type IPAD. Les 12 tablettes seront stockées dans une mallette qui pourra passer de classe en classe.

Cette dépense est subventionnée à 70 % du montant HT avec un plafond de 3 500 € par classe. Nous pourrions donc espérer une subvention de 10 500 € sur un montant de dépense estimé à 17 000 € .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 3 abstentions, 1 voix contre et 10 voix pour, donne son accord pour cette mise en place et vote un budget de 17 000 € au Budget Primitif 2021.

#### **POINT 05 : CONVENTION POUR LA VIABILITE HIVERNALE DE LA ZA**

Dans le cadre de sa compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire », SAINT-LOUIS Agglomération est chargée notamment d'assurer la gestion et l'entretien de l'ensemble des zones d'activités qui lui ont été transférées à compter du 1er janvier 2017 et qui ont été identifiées par délibération du Conseil en date du 28 juin 2017.

La Communauté d'Agglomération n'ayant pas les moyens matériels et humains d'assurer la viabilité hivernale (déneigement, verglas et interventions préventives effectuées sur la chaussée en cas de conditions climatiques le nécessitant) sur l'ensemble de ces zones d'activités, il est proposé, dans un souci d'efficacité et de continuité du service, de confier cette mission aux communes d'implantation de certaines de ces zones d'activités ne se situant pas sur le tracé de la tournée de viabilité hivernale déjà effectué par les services de Saint-Louis Agglomération.

Cette mission fera l'objet d'une convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 mars 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, et, après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention proposée par Saint-Louis Agglomération et autorise le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférent.

#### **POINT 06 : PACTE DE GOUVERNANCE**

La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un Pacte de Gouvernance entre les communes et l'EPCI.

Dans ce cadre, à l'issue d'un débat qui s'est tenu le 14 octobre 2020, le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération s'est prononcé en faveur de l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance qui doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association et la délégation de moyens pour renforcer les liens entre l'EPCI et ses communes membres.

Les élus ayant contribué à son élaboration dans le cadre de la Conférence des Maires, le projet de Pacte de Gouvernance vient ainsi préciser les dispositifs mis en place pour faciliter les relations entre Saint-Louis Agglomération et ses 40 communes membres.

Afin d'en finaliser son adoption, le projet de Pacte de Gouvernance doit être transmis aux communes membres pour avis des conseils municipaux, rendu dans un délai de deux mois après sa transmission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable au projet de Pacte de Gouvernance tel qu'établi entre Saint-Louis Agglomération et ses communes membres.

## **POINT 07 : ACHAT TEST PSYCHOMETRIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de la psychologue scolaire de l'Education Nationale des secteurs de collègue de Habsheim et Sierentz. En effet, il est question d'acquérir un test psychométrique qui était auparavant financé par la Com Com de Sierentz, la commune de Riedisheim et la Com Com d'Ottmarsheim ce qui permettait le fonctionnement des 3 psychologues de la Circonscription.

Le test utilisé actuellement est totalement obsolète et ce depuis 4 ans.

Il est proposé à la commune de verser une participation de 200 € à l'école de Sierentz qui se chargera de l'acquisition de ce matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 3 abstentions, donne son accord pour cette participation, impute la dépense au Budget 2021 et autorise le maire à mandater la somme de 200 € à l'école élémentaire de Sierentz.

## **POINT 08 : RAPPORT DES COMMISSIONS**

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT et COMMUNICATION :**

**PISTES CYCLABLES :** Saint-Louis Agglomération a présenté une carte des futures extensions de pistes cyclables. Une piste est prévue pour la traversée de la RD 201 au carrefour à Schlierbach et une autre entre la commune de Landser et la commune de Schlierbach mais en passant par les champs.

**CIRCUIT DES DECOUVERTES :** La commission souhaite procéder à la remise en état des panneaux qui sont quasiment illisibles ou tout simplement en mauvais état.

### **COMMISSION ANIMATION AINES – JEUNESSE :**

Plusieurs projets sont en cours d'élaboration par la commission (Olympiades, Terre de jeux 2024, passeport du civisme, journée concert à l'Ecole, chasse au trésor permanente, tournoi d'échecs, expo marqueterie, Théâtre Momix...)

**SAINT-LOUIS AGGLOMERATION :**

Présentation des chiffres de l'Agglomération sur l'Eau et l'Assainissement (consommation, production, prix de l'eau par commune...)

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.*